



**Avis de la CDPENAF du 16 septembre 2021**

Nom du demandeur	Nature de la construction	Commune	Avis
SAS LA FERME DES PEUPLIERS M. Antoine CHEDRU	Extension d'un bâtiment à usage de transformation du lait en yaourt et de chambre froide	Flipou	Avis favorable à l'unanimité
SCEA DU PLESSIS Mme Anne HERMANN	Construction d'un appentis à usage de stockage de lin, accolé à un bâtiment existant	Touffreville	Avis favorable à l'unanimité
EARL DES CHESNOTS M. Olivier MATHEYS	Fermeture d'un bâtiment existant, construction d'un bâtiment accolé à l'existant pour le matériel et installation d'un tunnel pour le stockage de la paille	Gournay-le-Guérin	Avis favorable à l'unanimité
Mme Françoise GERLACH	Construction d'un bâtiment agricole à usage de stabulation	Baux-de-Breteuil	Avis favorable à l'unanimité
EARL FIEF DES NOES MM. GERLACH, SURMULET, CERNAY	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage	Baux-de-Breteuil	Avis favorable à l'unanimité
M. Romain NICOLAS	Construction d'un bâtiment à usage de poulinière et de stockage de fourrage	Manneville-la-Raoult	Avis favorable à la majorité
M. Damien LEGENDRE	Construction d'une habitation	Foulbec	Avis défavorable à l'unanimité  Le projet a pour conséquence d'artificialiser une parcelle agricole. La nécessité d'être présent sur site pour permettre la bonne activité de l'élevage de M. Damien Legendre n'est pas démontrée puisque M. Damien Legendre habite déjà à proximité de son site d'exploitation agricole.

M. Hervé PAULIN	Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation, changement de destination d'un bâtiment agricole en atelier et changement de destination d'un bâtiment agricole en gîte	Selles	Avis favorable à la majorité
EARL Bertrand HAREL M. Bertrand HAREL	Reconstruction après sinistre d'une nurserie, d'un bâtiment à usage de stockage de paille, foin et matériel et d'une stabulation	Conteville	Avis favorable à l'unanimité
GAEC DU CLOCHER M. Lionel LE DOLEDEC	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de matériel agricole et de culture industrielle avec toiture photovoltaïque	Louversey	Avis favorable à la majorité avec recommandation.  L'insertion paysagère doit être de qualité et comprendre, notamment, une haie, à l'est, pour réduire l'impact du projet, et, pour le nord, d'utiliser au mieux l'espace boisée adjacent.
EARL DES GRANDS IFS M. Franck LECAVELIER	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de céréales avec panneaux photovoltaïques après démolition du bâtiment existant	Louversey	Avis favorable à l'unanimité
M. Sylvain MARESCAL	Construction d'une stabulation	Morsan	Avis favorable à l'unanimité
GAEC DU COUDRAY Mme Mélanie RENARD	Construction d'un bâtiment pour la vente de produits laitiers à la ferme	Condé-sur-Risle	Avis favorable à l'unanimité
UNITÉ DE PILOTAGE RÉSEAU OUEST ORANGE M. Wilfrid STELLATELLI	Installation d'une antenne de radiotéléphonie	Saint-Georges-Motel	Avis favorable à l'unanimité

SAS BIOGAZ ITON M. Damien Denys	Construction d'une unité de méthanisation	Breteuil (Cintray)	Avis favorable à l'unanimité
SAS TERR ÉNERGIE 27 M. Benoît LOUVET	PC de régularisation pour la modification de l'emprise au sol de l'unité de méthanisation, l'augmentation de l'emprise au sol du bâtiment de stockage	Bernay	Avis favorable à l'unanimité
Délibération motivée de la commune de Trouville-la-Haule	Construction d'un bâtiment à usage de stockage de matériel	Trouville-la-Haule	Avis favorable à l'unanimité avec recommandation.  Il est demandé au pétitionnaire de se rapprocher du parc naturel régional des Boucles de la Seine normande afin de s'assurer que le projet est compatible avec les règles d'urbanisation édictées par le parc et du CAUE pour la réalisation d'une insertion paysagère de qualité.
Délibération motivée de la commune de Vexin-sur-Epte	Création de 17 lots à bâtir pour 20 logements dont 6 logements sociaux	Vexin-sur-Epte (Fourges)	Avis favorable à la majorité avec recommandation.  L'aménagement doit être de qualité et une revue de projet doit être envisagée avec la DDTM. La commission alerte la commune sur l'intérêt d'avoir une réflexion globale des projets qui pourraient être menés sur son territoire pour arriver vers un aménagement cohérent et surtout qui n'aboutira pas à des

			prélèvements fonciers agricoles au coup par coup et donc à contribuer à l'étalement urbain.
Délibération motivée de la commune de Vexin-sur-Epte	Création d'un parc de stationnement de 49 places	Vexin-sur-Epte (Fourges)	Avis favorable à l'unanimité avec recommandation.  Le projet doit être compatible avec les prescriptions liées au site Natura 2000.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir les décisions prises sur ces dossiers.

Contact secrétariat CDPENAF : [ddtm-sprat-pat@eure.gouv.fr](mailto:ddtm-sprat-pat@eure.gouv.fr)

Le directeur départemental